

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 58 (1966)
Heft: 6

Artikel: Les ambitions du syndicalisme chrétien
Autor: Borel, Charles
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-385409>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les ambitions du syndicalisme chrétien

Par *Charles Borel*

Une récente réunion des représentants des organisations affiliées à la Confédération internationale des syndicats chrétiens (CISC), qui eut lieu à Bruxelles en octobre 1965 – réunion qui devait permettre de procéder à la constitution du Conseil général de l'organisation, laquelle a toutefois été renvoyée sine die – a mis en évidence un fait déjà noté depuis un certain temps : au sein de l'Internationale chrétienne – comme dans d'autres organismes internationaux – une certaine agitation se fait jour, due en premier lieu à l'évolution du syndicalisme chrétien français et à l'ambition démesurée du syndicalisme chrétien traditionnel de gagner le tiers monde.

La réunion de Bruxelles a été dominée par un problème de statuts et de procédure. La Confédération française démocratique du travail (CFDT) est-elle la seule affiliée à la CISC ? Le groupe dissident qui s'est séparé de la majorité de l'ancienne CFTC et qui espère maintenir l'ancienne dénomination de Confédération française des travailleurs chrétiens, a-t-il, ou non, le droit de revendiquer son affiliation à l'Internationale en qualité de deuxième organisation française ? Statutairement, il devrait disposer pour cela de l'autorisation de la première ; la justice française a décrété récemment que la CFDT devait être juridiquement considérée comme succédant à la CFTC, décision contre laquelle le groupe dissident a introduit un recours. Jusqu'au moment où une décision définitive aura été prise par les tribunaux, le problème de l'affiliation ne se posera pas dans toute son acuité. Toutefois, il s'agit d'une question de temps, et le problème est d'ores et déjà posé. Malgré les objections de la CFDT, des représentants du groupe dissident sont présents, en qualité d'observateurs, aux réunions organisées par l'Internationale chrétienne, et ils jouissent de la sympathie de la majeure partie, si ce n'est de tous les esprits traditionnalistes qui continuent à dominer les cercles dirigeants de l'Internationale.

Imitant la Fédération syndicale mondiale (FSM), d'inspiration communiste, dont elle adopte certains procédés déplorables, la CISC ne publie ni le chiffre exact de ses effectifs, ni les sources de son financement. Elle affirme seulement représenter une dizaine de millions de travailleurs environ. C'est là une prétention énorme qui ne correspond en rien à la réalité. En fait, ses effectifs n'atteignent pas trois millions et demi, soit deux tiers de ceux de l'Europe, où réside la force effective de la fédération.

L'organisation la plus puissante affiliée à la fédération est la CSC belge, qui compte plus de 800 000 adhérents ; viennent ensuite les deux organisations hollandaises (catholique et protestante), qui représentent à elles deux environ 600 000 adhérents, de même que

la CFDT en France. En Allemagne et en Italie particulièrement (syndicat autonome de la Fiat avec Arrighi, Rapelli, etc.), il s'agit de syndicalisme jaune. En Autriche, la fraction chrétienne collabore avec d'autres éléments au sein de la Fédération syndicale unitaire (OeGB) affiliée à la Confédération internationale des syndicats libres (CISL).

Dans son ensemble, l'Internationale chrétienne peut prétendre parler au nom de deux millions et demi de travailleurs européens, en regard des 25 à 26 millions de la CISL internationale ; au sein du Marché commun, où on lui reconnaît un caractère relativement représentatif, elle groupe environ 2 300 000 travailleurs, alors que la CISL en représente 14 à 15 millions. Ces chiffres parlent de façon claire.

Hors d'Europe, la CISC n'a généralement pas pris racine ailleurs que dans les pays de langue française, ou plus exactement là où le français reste la langue des échanges, comme dans certains pays africains, au Vietnam, à Québec. Les effectifs organisés de ces pays peuvent atteindre au maximum un million de personnes (300 000 au Vietnam du Sud ; 150 000 en Afrique, au Congo en particulier, à Léopoldville et à Madagascar ; 100 000 au Canada ; 150 000 à 200 000 en Amérique latine). D'autre part, un grand nombre de ces organisations ont été instituées par le syndicalisme français avant que ces pays aient obtenu l'indépendance, et elles continuent à être appuyées par la CFDT. Au sein de la CISC, la CFDT a ainsi plus de poids que ne lui en confèreraient ses propres effectifs. Si elle se séparait de la CISC, celle-ci ne perdrait pas seulement les adhérents français.

Sauf pour les pays cités, les rapports de la CISC se réduisent plutôt à des contacts avec des groupes, des comités et des individus qu'avec des organisations proprement dites. On ne devrait toutefois pas sous-évaluer, dans certains cas, la qualité de l'élite qui s'en occupe et l'influence qu'elle exerce sur les travailleurs restés en dehors du secteur de l'organisation. Cette influence est souvent liée à celle du mouvement chrétien sous tous ses aspects, au sein duquel la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC) joue un rôle positif qui ne correspond pas toujours aux vues de la CISC.

Lors de sa fondation, au début du siècle, le but de l'Internationale chrétienne était de nature politique et économique. Elle avait pour tâche de soustraire les masses ouvrières à l'influence socialiste et de fournir les effectifs politiques requis par le suffrage universel pour l'accession du Parti chrétien aux gouvernements. Par la suite, un certain nombre d'objectifs nouveaux sont venus s'ajouter aux tâches fixées à l'origine. Dans l'après-guerre – de 1918 à 1939 – les partis chrétiens, généralement conservateurs, ont accueilli des éléments démochrétiens de gauche et la décolonisation a posé le problème de leur accession au tiers monde. C'est la raison pour

laquelle le Vatican, en particulier après le pontificat de Jean XXIII, cherche, sur le plan social, à modifier la tradition réactionnaire de la hiérarchie catholique, par exemple dans la péninsule Ibérique et en Amérique latine. Cette modernisation n'apparaît pas seulement au sein du Concile réuni à Rome, mais également dans le comportement des syndicats chrétiens. Les plus larges perspectives des syndicats chrétiens actuels et la diminution des sentiments anti-religieux dans le mouvement socialiste ont ouvert la voie à un rapprochement dans les pays où existe encore le pluralisme syndical. Dans ceux où les gouvernements de coalition chrétienne-sociale sont restés au pouvoir pendant plusieurs années – Belgique, Pays-Bas et Autriche – une collaboration plus ou moins étroite s'est instituée entre les différents mouvements, sous des formes diverses.

Quelques organisations syndicales du tiers monde ont renoncé, dans leur dénomination, au terme de « chrétien » et se nomment « Union des travailleurs congolais » (UTC) au Congo-Léopoldville ; « Confédération vietnamienne du travail » (CVT) ; « Confédération des syndicats nationaux » (CSN) dans la province française du Canada. L'une d'elles, la CTV, bouddhiste en grande majorité, s'est refusée au rapprochement jusqu'au moment où deux de ses fédérations se sont affiliées aux Secrétariats professionnels internationaux (SPI). En Afrique, les syndicats de courant CISL et CISC coexistent au sein de la Confédération syndicale africaine (CSA) ; mais en Asie et en particulier en Amérique latine, le syndicat chrétien lance de violentes attaques contre la CISL.

Il semble donc qu'une coopération totale entre les deux tendances est très difficile, tout particulièrement si l'on s'intéresse au sort du syndicalisme du tiers monde, qui supporte difficilement les méfaits du pluralisme syndical exporté des pays traditionnalistes européens par la CISC. Dans les pays en voie de développement, les syndicats ont assez d'autres problèmes à résoudre sans se payer le luxe de s'affaiblir par des divisions internes face aux employeurs et aux impératifs de progression économique qui leur sont imposés par leur gouvernement.

Cette prétention démesurée à l'universalité, ces dépenses considérables de fonds non syndicaux pour la création et le fonctionnement des organes régionaux (un siège pour l'Afrique à Lagos, pour l'Asie aux Philippines et pour l'Amérique latine à Santiago du Chili) ne sont que des causes de discorde. La CISC a cependant encore l'ambition d'être représentée au sein des institutions internationales à caractère gouvernemental, telles l'OIT, les Nations Unies, l'OCDE et le Marché commun. La CISC ambitionne de jouer un rôle égal à celui de la CISL, mais elle ne devrait pas oublier qu'elle ne compte que le seizième des effectifs de cette dernière sur le plan mondial, soit le dixième en Europe et le sixième dans les pays du Marché commun. Si elle respectait ces proportions,

personne ne lui contesterait la part qui lui revient, et une étroite collaboration pourrait s'instaurer entre les deux organisations, car hormis les différences idéologiques, la majeure partie des points de leur programme d'action syndicale sont communs.

La CISC a fondé une douzaine de fédérations internationales qui correspondent en grande partie à la juridiction des secrétariats professionnels internationaux affiliés à la CISL. Selon la CFDT (voir le rapport présenté au Congrès extraordinaire de la CFDT-CFTC, qui eut lieu les 6 et 7 novembre 1964, par son secrétaire général E. Descamps) : « Ces fédérations internationales professionnelles couvrent en réalité le Benelux et la France... ce qui limite considérablement leur possibilité d'action. » Descamps emploie des termes à peu près semblables dans son rapport présenté au 33^e Congrès confédéral de la CFDT qui s'est tenu à Paris du 11 au 14 novembre 1965. Ce congrès examina en particulier la question de « l'action interne des Internationales professionnelles du fait que, initialement du moins, les Internationales professionnelles de la CISC et de la CISL agissent en commun, sur la base de revendications réalistes, pour arriver à des ententes permanentes efficaces », sur le plan européen en particulier. Dans le domaine pratique, la CFDT a pris contact (elle leur a également envoyé des émissaires) avec les syndicats américains, britanniques, yougoslaves, ainsi qu'avec la CGIL et la CISL italienne.

La CFDT, toutefois, n'est pas suivie, en ce qui concerne ses propositions de collaboration, par d'autres organismes de la CISC qui veulent maintenir à n'importe quel prix le pluralisme syndical et leur autonomie personnelle contre l'écrasante majorité du mouvement syndical (libre). Toutefois, les organisations professionnelles (et également nationales) de tendance chrétienne ne peuvent tenter des ouvertures à l'extérieur du Marché commun que vis-à-vis des grands syndicats affiliés à la CISL. D'autre part, c'est dans la CISL que l'on trouve la grande majorité des syndicats chrétiens et les dirigeants syndicalistes catholiques pratiquants les plus connus, tels G. Meany, président de l'AFL-CIO, G. Woodcock, secrétaire général du TUC britannique, B. Storti, président de la CISL internationale et italienne, quelques Canadiens, la majeure partie des Irlandais...

Face à la concentration et à l'internationalisation du capital, décrites de façon détaillée dans les rapports de la CFDT, il serait nécessaire de créer un front syndical uni, semble souhaiter la CFDT. Mais ce front ne peut être qu'unitaire et le pluralisme syndical ne peut y être admis qu'en qualité de phénomène de transition, mais non comme une fin en soi, surtout dans les rangs des fédérations professionnelles.

On peut se demander si la CFDT est préparée à soutenir cette conception au sein de la CISC (qui y est contraire) avec toutes les conséquences que cela comporte.